

SÉANCE ORDINAIRE 19 MARS 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE DIX-HUIT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

Sont présents formant quorum:

Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, président Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, vice-président Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RA 007-03-2018

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2018

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 19 mars 2018 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RA 008-03-2018

2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER</u> 2018

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 janvier 2018 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tels que rédigés. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RA 009-03-2018

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2018</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 19-03-2018 au montant de **3 749.75 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RA 010-03-2018

3.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2017</u>

Suite à la présentation du rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017 par madame Chantal Longtin, c.a. pour Cloutier + Longtin Inc., mandaté par la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes pour procéder à la vérification annuelle des états financiers:



Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes approuve les états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017 tel que présenté. Le rapport financier est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RA 011-03-2018

3.3 <u>RÉGULARISATION DE LA SUBVENTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RA02-2009</u>

CONSIDÉRANT le règlement RA02-2009 pour la réalisation de

travaux à la station de pompage l'Érablière;

CONSIDÉRANT QU' une subvention de 466 667 \$ avait été confirmée

et enregistrée aux livres, dans le cadre du programme d'aide financière (PIQM) aux fins de

la réalisation des dits travaux;

CONSIDÉRANT QU' en 2014, les coûts admissibles avaient été réduit

de 26 249 \$, ce qui venait diminuer la subvention d'un montant d'environ 17 500 \$ plus les intérêts

s'y rattachant;

CONSIDÉRANT QUE la Régie recevait 80% de sa subvention octroyée

sur 10 ans;

CONSIDÉRANT QU' en 2017, la Régie a finalement reçu le tableau de

subvention final, ceci venant confirmer qu'un montant de 21 749 \$ n'était pas provisionné;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu qu'étant donné qu'il n'y a plus de solde disponible du règlement d'emprunt puisque celui-ci a été appliqué sur la dette en décembre 2016 lors du refinancement, le conseil vient préciser que la somme de 21 749 \$ sera remboursée à même la quotepart 2019.

EXPLOITATION

Résolution RA 012-03-2018

4.12 <u>MANDAT POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUPAPES D'ADMISSION ET D'ÉVACUATION D'AIR POUR L'ANNÉE 2018</u>

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu de mandater, l'entrepreneur Aquatech aux fins de procéder à la vérification et l'entretien, bi-annuel, des soupapes d'admission et d'évacuation d'air de la conduite d'évacuation des eaux usées vers le lac, pour une somme de 7 000 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-445.



PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 013-03-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2018 6.1

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est

YVES LEGAULT	STÉPHANE GIGUÈRE